

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

(Septembre 1982 - juin 1983)

OCTOBRE 1982

UNE ALERTE SANS GRAND EFFET

D Y N A M I Q U E

1. LES DENONCIATIONS DE GREENPEACE

La première semaine d'octobre est marquée par les accusations de l'association écologiste Greenpeace ; celle-ci révèle un projet italien d'immersion dans l'Atlantique de 70 m³ de matériels divers provenant de l'usine Icmesa (siège de l'accident de Seveso) et contenant 1 kg de dioxine. Greenpeace implique deux autres acteurs, en faisant savoir qu'elle a demandé aux ministres français et danois de l'Environnement d'intervenir (dépêches ACP du 2 octobre et AFP du 4 octobre). Les messages ont des connotations peu banales : dioxine, Seveso, immersion, et secret. Le tout est "dénoncé".

Dans les jours qui suivent la première dépêche d'agence (ACP, 2 octobre) reprenant le communiqué de Greenpeace, on ne relève que quelques entrefilets dans les journaux : Ouest-France, Libération-Champagne, Le Courrier de l'Ouest, l'Yonne Républicaine (4 octobre) ; Les Dernières Nouvelles d'Alsace, le Monde (5 octobre) ; Le Canard Enchaîné (6 octobre). La réaction consécutive à la seconde dépêche reprenant et précisant l'accusation de Greenpeace (AFP, 6 octobre) est également fort discrète : quelques lignes dans Lyon-Matin, Le Dauphiné Libéré, Var-Matin, Vaucluse-Matin, Loire-Matin (7 octobre) ; dans Libération, Le Matin, Le Panorama du Médecin, le Quotidien du Médecin (8 octobre). Il faut remarquer que ces courts entrefilets restent de simples reprises du communiqué de Greenpeace : ce dernier n'est pas l'occasion d'un réexamen, une fois encore, du problème "Seveso". S'il y a évocation du cas dans son ensemble, elle se fait à propos du procès qui va bientôt s'ouvrir à Monza (Le Monde, 5 octobre).

2. LES REVELATIONS ITALIENNES

Le jeudi 14 octobre, une dépêche de l'AFP rapporte une information-choc : le Président du Conseil Régional de Lombardie, M. Guzzetti, vient de déclarer que les déchets de Seveso ont été enterrés hors d'Italie. Il s'agit de 2 200 kg de déchets, contenus jusque-là dans le réacteur accidenté ; ils ont été "transportés par voie routière vers un pays étranger et enterrés dans un dépôt de matières toxiques non nucléaires situé dans un sol argileux, donc imperméable". Le pays destinataire n'est pas nommé.

Le samedi 16 octobre, l'AFP rapporte que ce même responsable a confirmé avoir "reçu de Givaudan une déclaration écrite lui garantissant que les déchets avaient été enterrés dans un dépôt de matières toxiques non nucléaires, situé dans un sol argileux, donc imperméable". M. Guzzetti affirme ne pas connaître la destination finale du convoi : "Seule la firme Givaudan le sait".

L'AFP rapporte également que les déchets ont été placés dans 41 fûts à double paroi, chargés début septembre par du personnel suisse sur un camion venu de Suisse.

La Stampa (Turin), précise encore l'AFP, affirme que ce camion a franchi la frontière Menton-Vintimille le 10 septembre à 13 h. GMT ; il aurait rapidement traversé la France pour gagner le RFA. Le Corriere della Sera suggère quant à lui une piste est-allemande, la RDA ayant offert récemment de recevoir les déchets de Seveso. M. Guzzetti, cependant, n'a pas voulu commenter cette information. Le journal de Milan écrit que l'opération de transport a été effectuée par la société Givaudan, sous le contrôle étroit du Bureau spécial de la région de Lombardie pour le problème de Seveso.

Le mardi 19 octobre le Président du Conseil Régional de Lombardie (M. Guzzetti) et le responsable du Bureau spécial pour Seveso (le Sénateur Noè) tiennent une conférence de presse à Seveso et confirment que "Givaudan leur avait donné l'assurance écrite que l'opération et le dépôt des déchets dans un stock officiel de matières toxiques non nucléaires seraient effectués dans des conditions complètes de sécurité".

Le tableau d'ensemble se meuble donc :

- **Des faits :**
une garantie écrite de Givaudan sur la sécurité du dépôt des fûts ; l'ignorance de l'Italie quant à la destination finale ; l'identité de la frontière franchie : Menton-Vintimille ; la date de l'heure et l'entrée en France : 10 septembre 1982, 13 h. 00 GMT ; des rumeurs et hypothèses sur le pays d'accueil : sans doute la RDA.
- **Des acteurs :**
le Président du Conseil Régional de Lombardie, le responsable du Bureau spécial pour Seveso, Givaudan, du personnel suisse, les Douanes françaises du poste de Menton-Vintimille, la RFA, la RDA. Autant d'acteurs impliqués, directement ou implicitement.
- **Des connotations :**
l'étrange en premier lieu. Maintes questions pétrissent ce dossier. Etrange ignorance des autorités italiennes. Etrange départ des 41 fûts, au moment même où un projet d'immersion était présenté à Paris. Etrange "tapage" des autorités italiennes après un silence aussi long, et sur un dossier qui semble autant marqué par le secret. Etrange retrait dans les affirmations (si on suit à la lettre les dépêches de l'AFP) : le 14 octobre, les autorités affirment que les déchets ont été déposés en toute sécurité ; le 19 octobre, elles confirment que Givaudan a garanti que les déchets seraient déposés en toute sécurité [...]. Etrange aussi dans l'approche des questions de responsabilité : les autorités lombardes se défaussent sur la RDA, qui va immédiatement démentir. Il s'agit à l'évidence d'un dossier brûlant ; quiconque semble être approché d'un peu par le problème n'a qu'une hâte : le faire glisser vers un autre acteur. Dans ce même registre, il y a l'étrange révélation sur la frontière française si discrètement franchie, discrétion qui paraît une pièce maîtresse de la stratégie suivie pour le règlement de l'affaire.

L'intervention publique des autorités italiennes avait pour buts de mettre un point final au problème des déchets, de régler une question psychologique cruciale, de marquer un succès du Bureau spécial pour Seveso. A l'examen, le contenu du message pourrait fort aller dans le sens d'un rebondissement général, même si, il est vrai, ce rebondissement peut épargner l'Italie désormais délivrée du fardeau.

La presse française reste assez discrète cependant sur ce coup de théâtre milanais. L'Alsace (15 octobre), Le Matin (16 octobre) rapportent que les déchets ont été enterrés hors d'Italie. Le Quotidien de Paris (16 octobre) souligne dans le titre de son article que les Italiens se sont "débarrassés" de déchets de dioxine ; France-Soir (16 octobre) relève que la dioxine a été déménagée, en secret, dans une mine d'Allemagne de l'Est. Pour sa part, l'Humanité (16 octobre) commence à entrer dans le commentaire : "Comme toujours lorsqu'on se moque à ce point de l'opinion publique, les hypothèses vont bon train". Le journal écrit ce qu'on relira bien plus tard sous toutes les plumes : "Une chose est certaine en tout cas : plus de deux tonnes de poison très toxiques se sont promenées en Europe sans que personne ne sache où et ne veuille nous dire vers quelle destination finale. Ce qui est proprement intolérable".

Mais il n'y aura pas de mouvement de presse marqué. On sera plus intéressé par les nouvelles rassurantes que comporte le dossier Seveso, dans son volet "santé des populations". Le Professeur Tuchmann-Duplessis vient de rendre publiques les conclusions de ses travaux : l'accident de Seveso n'a pas eu de conséquence significative sur la reproduction humaine (AFP, 19 octobre, 17 h. 07, 17 h. 09). Le Figaro, La Voix du Nord reprennent l'information (20 octobre) ; Le Quotidien du Médecin tient à souligner la défaite des alarmistes intempestifs : "Les Cassandre écologistes ont eu tort" (20 octobre).

Nous noterons également une dépêche de 19 octobre (AFP, Salzguitter, 20 h. 30) précisant qu'un groupe d'écologistes ouest-allemand, anti-nucléaires, a occupé symboliquement durant 12J heures une mine de fer désaffectée prévue pour le stockage de déchets nucléaires, à 30 km de Hanovre. La dépêche ne sera guère reprise par la presse ; elle montre cependant que le problème du dépôt des déchets (nucléaires) dans des mines pose quelques problèmes en RFA.

3. LES DECLARATIONS DE GREENPEACE (19 OCTOBRE)

Après les dénonciations de Greenpeace, après les déclarations italiennes, voici que l'industriel suisse entre en scène (AFP, 8 h. 52) : pour dire, en premier lieu, qu'il ignore le lieu de destination finale des déchets. Givaudan apporte d'autres précisions : les déchets ont été placés dans 42 fûts de sécurité à double paroi ; ils n'ont été mis ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer ; pour le transport, et avec l'accord des autorités italiennes, un contrat avait été passé avec une société qui est désormais responsable non seulement de l'acheminement des déchets mais de leur entreposage ; seule cette société connaît ce lieu d'entreposage ; le dépôt final s'est fait conformément à toutes les dispositions légales de sécurité en vigueur dans le pays concerné.

La réponse de Givaudan semble parfaitement claire. Elle peut aussi être perçue comme poursuivant l'aménagement d'un contexte de crise.

- **Les faits**

Les données fournies apportent contradictions et questions nouvelles. Les autorités italiennes faisaient état de 41 fûts ; il est question ici de 42 fûts. Une lecture mot à mot de la dépêche AFP (qui n'est certes pas le communiqué de Givaudan) conduit à s'interroger : la société de transport serait désormais responsable de l'acheminement (...) : cet acheminement serait-il toujours en cours ?

- **Les acteurs**

L'ensemble d'acteurs apparaît toujours fort riche : tout pays hors la Suisse et l'Italie est concerné ; à cette réserve près peut-être que des dispositions légales ont été observées, ce qui peut rassurer les uns ou les autres - à condition de voir dans l'assurance donnée une garantie effective. Mais il y a plus : on commence à passer d'un ensemble à un réseau. Il y a eu contrat entre Givaudan et une autre société, avec l'accord des autorités italiennes ; il y a eu (ou il doit y avoir) respect de la réglementation dans le pays destinataire, ce qui suppose sans doute un lien de type administratif.

- **Les connotations**

L'exclusion de l'Italie et de la Suisse est assez surprenante ; la publicité sur cette exclusion l'est davantage encore : on implique par là même tout autre pays, en signifiant dans le même temps que le dossier est si brûlant qu'il doit demeurer secret. Ces demi-révélation, de la part de ceux qui se sentent à l'abri, sont des ingrédients de choix pour l'explosion d'une "affaire".

En matière de responsabilité, on observe le même transfert que celui qui opéré par les autorités italiennes : seule la société de transport connaît le lieu d'entreposage ; cette société est responsable de tout désormais. De telles barrières étant à nouveau invoquées pour expliquer l'ignorance, la dernière garantie concernant le respect des dispositions légales pourrait donner lieu à quelque doute.

Au 19 octobre apparaît donc déjà un mécanisme de feedback positif : tout écart par rapport à l'équilibre se prolonge en écart plus important. Ainsi, une précision pose davantage de questions qu'elle n'en résoud, une clarification approfondit le malaise, un plaidoyer accuse plus encore les responsabilités, etc.

La presse reste encore très discrète. Un seul journal, semble-t-il, reprend les précisions données par Givaudan (L'Alsace, 21 octobre).

4. VERS UNE DYNAMIQUE DE TENSION-CONFUSION ?

Du 20 au 23 octobre le fait divers devient plus encombrant pour les uns et les autres ; des questions s'aiguisent ; le flou se montre envahissant ; silences, paroles, dénonciations, suspicion commencent à se mêler pour esquisser une dynamique de crise.

- **Les faits**

L'AFP précise le 20 octobre qu'une stricte réserve est observée en Italie sur le nom du transporteur ; que les autorités affirment ignorer le nom de cette firme : "Seule Givaudan le sait". Ces autorités avaient reçu l'assurance formelle que le transport serait effectué dans des conditions de sécurité maximum, et que les déchets sont entreposés dans un dépôt officiel et contrôlé ; mais elles affirment ne pas connaître la localisation de ce dépôt.

De son côté Greenpeace maintient sa pression (AFP, 21 octobre) : les 2 200 kg de déchets démenagés de Seveso sont-ils les mêmes que ceux dont il était question dans le projet d'immersion ? L'association dénonce la confusion mais va plus loin. Aucune indication n'a pu être fournie quant à une éventuelle sortie du territoire français : On peut se demander si les déchets n'ont pas été enterrés en France". (L'AFP (21 octobre, 15 h. 11) ne reprend pas ce passage particulier du communiqué de Greenpeace.) L'association conclut en dénonçant l'"inacceptable" confusion qui entoure les déchets, la tentative du gouvernement italien pour faire oublier son projet d'immersion.

A Paris, un député de l'opposition questionne le gouvernement : quelle est la destination du convoi, quelles mesures ont été prises pour prévenir tout accident ? (AFP, 21 octobre).

En Italie, la presse suit une piste : un dépôt dans la mine de Kassel en FRA, projet déjà ancien repoussé pour cause de polémiques, mais sans doute réalisé aujourd'hui.

- **Les acteurs**

Le projecteur est braqué sur deux acteurs : la France (la question d'un dépôt en France étant posée pour la première fois) ; l'Allemagne de l'Ouest, et plus particulièrement la mine de Kassel.

- **Les connotations**

On est encore dans l'univers de l'étrange. A propos du nom de la société qui a assuré le transport : y-at-il réserve ou ignorance des autorités lombardes ? Par ailleurs les déchets sont-ils parvenus ou non à leur destination finale ? La dépêche du 20 Octobre (AFP, 17 h. 26) invite cette fois à penser qu'ils sont bien parvenus à leur lieu de stockage.

On entre finalement dans l'univers du jeu de piste : "Ni en Suisse, ni en Italie" ; pourquoi pas la France ? peut-être la RFA... Les principaux intéressés ne donnant des assurances que sur l'invérifiable et s'efforçant de transférer au plus vite tout élément de responsabilité sur autrui.

La presse des 22-23 octobre reste encore discrète. Le Provençal relève que les déchets auraient passé la frontière à Menton ; Le Journal (Lyon) titre sur la confusion. Mais la "piste française" retient l'attention : "peut-être enterrés en France" (L'Ardennais) ; "un convoi en France" (L'Alsace) ; "les déchets en France" (Ouest-France)

Mais il faut s'arrêter tout particulièrement à l'article paru dans Le Quotidien du Médecin, le 26 octobre : "Seveso : où sont passés les déchets ? Le Quotidien les a suivis à la trace." C'est là un précurseur de l'article-bombe qui paraîtra le 25 mars 1983 dans Science et Vie. Jeu de piste, rumeur, confusion ; enquête du journal ; difficultés rencontrées pour obtenir de l'information auprès des acteurs concernés... Dès octobre 1982, les thèmes du printemps 1983 sont dans un journal.

Le mystère est là ; les acteurs sont sur la scène ; les connotations-clés sont déjà rassemblées ; les questions de la piste française, de la piste allemande sont posées. Et pourtant toutes ces informations restent dans le registre du "fait divers". Simple péripétie qui passe rapidement, apparaît peu dans les médias avant de disparaître. Une question se pose ici : pourquoi en octobre la dynamique de crise ne s'enclenche-t-elle pas ? Pourquoi en mars-avril avec les mêmes ingrédients apparemment, la question va-t-elle devenir explosive et inonder les médias deux mois durant ?

A noter tout de même que l'affaire n'est pas tout à fait morte, seulement endormie. Comme s'il s'agissait d'un avertissement du destin, il faut relever l'article paru dans le Canard Enchaîné du 5 janvier 1983. Certes la gangue était trompeuse :

"En laissant entendre que les déchets de l'usine chimique italienne de Seveso (après l'explosion en 1976) avaient pu être exportés d'Italie en France, Le Canard a déclenché un joli remue-ménage et un sacré jeu de piste. En fait, les résidus (très dangereux) de dioxine n'ont pas pénétré sur le territoire français. Ils auraient pu..."

Mais la conclusion, percutante et espiègle, avait quelque chose de prémonitoire : "Quelque part en Europe, il y a des gens qui risquent un jour d'avoir une très mauvaise surprise."

D O C U M E N T SI - LES DENONCIATIONS DE GREENPEACE (2-8 OCTOBRE)1. DEPECHEs D'AGENCES1° Samedi 2 octobre

ACP, Paris, 23 h. 24

Selon l'association Greenpeace, le gouvernement italien envisagerait de déverser dans l'Atlantique 1 kg de dioxine, produit extrêmement toxique qui avait contaminé, il y a plus de six ans, la petite ville de Seveso.

L'association met en avant "que la dioxine figure sur les listes noires de toutes les conventions internationales régissant la pollution marine" et demande que la Communauté Européenne (CEE) empêche l'aboutissement de ce projet.

2° Mercredi 6 octobre

AFP, Paris, 16 h. 50

L'association écologiste Greenpeace s'élève contre le projet d'immersion dans l'Atlantique de 70 m³ de matériels divers contenant environ un kilo de dioxine, produit extrêmement toxique, résidu de l'accident de Seveso (Italie).

Ces matériels -tuyauteries, outils, parties de réacteurs - se trouvaient à l'intérieur de l'usine chimique "Icmesa" lorsque se produisit le 11 juillet 1976 l'accident qui envoya dans l'atmosphère le nuage chargé seulement de 100 g de dioxine. Toutes les cultures avaient été détruites dans une zone de 1 500 hectares où elles n'ont été reprises que l'an dernier, et des dizaines de cas de chloracné, une grave altération de la peau, avaient été enregistrés pendant l'été 76 dans cette région.

Selon Greenpeace, le gouvernement italien a fait connaître dernièrement, à une réunion du Comité de la Convention de Londres chargée de contrôler les opérations internationales de rejets de produits toxiques en mer, son intention d'immerger ces matériels dans l'Atlantique, dans un site non précisé, mais où le fond serait "bien au-dessous de la profondeur limite pour toute vie animale et végétale".

Greenpeace, qui a demandé aux ministres de l'Environnement français et danois d'intervenir, rappelle que la dioxine figure sur la liste noire de toutes les conventions régissant la pollution marine mais que l'Italie n'a pas adhéré à ces accords. Elle souhaite que l'Atlantique "cesse d'être considéré comme un dépôt".

2. ARTICLES DE PRESSE : JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES (TITRES)

4 octobre

1. Ouest-France : La dioxine de Seveso à la mer. Greenpeace accuse.
2. Libération-Champagne : Atlantique. Déversement de dioxine ?
3. Le Courrier de l'Ouest : L'Atlantique poubelle
4. L'Yonne Républicaine : Selon l'association Greenpeace...

5 octobre

1. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : De la dioxine dans l'Océan ?
2. Le Monde : Cinq personnes inculpées six ans après la catastrophe de Seveso.

6 octobre

1. Le Canard Enchaîné : "Seveso. SOS !

7 octobre

1. Lyon-Matin : Les résidus de Seveso.
2. Le Dauphiné Libéré : Les résidus de Seveso
3. Var-Matin : Greenpeace dénonce le projet d'immersion du résidu de dioxine de Seveso.
4. Vaucluse-Matin : Les résidus de Seveso.
5. Loire-Matin : Les résidus de Seveso.

8 octobre

1. Le Panorama du Médecin : Ecologie
2. Le Quotidien du Médecin : Greenpeace s'oppose au projet de déversement de dioxine dans l'Atlantique.
3. Libération : Greenpeace contre la dioxine.
4. Le Matin : La dioxine au fond de l'Atlantique. Greenpeace accuse.

II - LES REVELATIONS ITALIENNES (19-20 OCTOBRE)

1. DEPECHEs D'AGENCES

1° Jeudi 14 Octobre : les déchets enterrés hors d'Italie

AFP, Milan, 15 h. 47

Les déchets de dioxine contenus dans le réacteur de l'usine chimique Icmesa à Seveso (Italie) où, le 10 juillet 1976, une véritable catastrophe avait été enregistrée, ont été enterrés récemment en dehors du territoire italien, a annoncé jeudi le Président du Conseil Régional de Lombardie, M. Giuseppe Guzzetti.

Il a indiqué que ces déchets, 2 200 kg au total, contenus jusqu'à présent dans le réacteur de l'usine, avaient été transportés par voie routière vers un pays étranger qu'il n'a pas nommé, et enterrés dans un dépôt de matières toxiques non-nucléaires situé dans un sol argileux et donc imperméable.

Le responsable italien a ainsi implicitement démenti les accusations portées la semaine dernière par l'organisation écologique Greenpeace selon laquelle la société suisse Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine Icmesa, s'appêtait à larguer les fûts de dioxine dans l'Atlantique.

2° Samedi 16 octobre : les déchets ont passé la frontière française le 10 septembre

AFP, Milan, 12 h. 23

La République Démocratique Allemande (RFA) semble être la destination finale des déchets toxiques de l'usine chimique Icmesa, à l'origine de la plus grave catastrophe écologique d'Italie enregistrée à Seveso le 10 juillet 1976, estimait-on samedi à Rome de sources officielles mais concordantes.

Deux jours auparavant, rappelle-t-on, le Président du Conseil Régional de Lombardie, M. Giuseppe Guzzetti, avait indiqué que ces déchets - 2 200 kg au total - avaient été transportés par voie routière dans un pays étranger.

M. Guzzetti a confirmé samedi matin à l'AFP qu'il avait reçu de la firme suisse Givaudan, société-mère d'Icmesa, une déclaration écrite lui garantissant que les déchets avaient été enterrés dans un dépôt de matières toxiques non-nucléaires situé dans un sol argileux, et donc imperméable. Il a exclu "de la manière la plus catégorique" qu'ils aient pu être immergés.

Le responsable régional a toutefois affirmé ne pas connaître la destination finale du convoi qui a quitté le 10 septembre le territoire italien. "Seule la firme Givaudan de Genève le sait", a-t-il déclaré.

Selon d'autres indications, les déchets toxiques ont été placés dans 41 fûts métalliques, chacun d'eux étant lui-même déposé dans un conteneur de plus grande taille avec une couche d'argile coulée entre les deux parois de manière à

renforcer l'étanchéité. Les fûts ont été chargés début septembre par du personnel suisse à bord d'un camion venu spécialement de Suisse.

Si l'on en croit le quotidien de Turin, La Stampa, le 10 septembre à 13 h. 00 GMT, ce camion a franchi le poste-frontière de Menton-Vintimille et a pénétré en France. Il semble qu'il ait assez rapidement traversé ce pays en direction de la RFA, estime le journal.

Quant à la destination finale, elle n'est pas donnée comme une certitude. Selon le journal de Milan, Il Corriere della Sera, les autorités est-allemandes avaient, il y a quelque temps, offert aux responsables de Lombardie de recevoir les déchets de Seveso. M. Guzzetti n'a pas voulu commenter cette information.

Selon ce même journal, l'ensemble de l'opération de transport a été effectué par la société Givaudan elle-même, sous le contrôle étroit du Bureau spécial de la Région de Lombardie pour le problème de Seveso.

3° Samedi 16 octobre : démenti est-allemand

AFP, Berlin-Est, 12 h. 46

Un porte-parole du ministère des Affaires Étrangères de la RDA a démenti samedi la prise en dépôt de déchets de dioxine provenant de Seveso, annoncée par plusieurs journaux occidentaux.

"La RDA récuse cette information comme non conforme à la réalité", a déclaré à l'AFP le porte-parole, sans autre commentaire.

De son côté, un représentant de l'ambassade d'Italie en RDA a déclaré samedi en fin de matinée que la mission diplomatique ignorait "tout de cette affaire". [...]

A Rome, on estimait samedi, de sources officieuses mais concordantes, que la RDA avait pu être la destination finale de ces déchets.

4° Mardi 19 Octobre : confirmations italiennes

AFP, Seveso, 19 h. 04

Les autorités italiennes responsables de la surveillance de Seveso ont réaffirmé mardi ne pas connaître le nom du pays européen dans lequel les déchets toxiques de l'usine Icmesa ont été transportés en septembre dernier.

Ces responsables, le sénateur Luigi Noè, commissaire spécial de la Région Lombarde pour Seveso, et le Président du Conseil Régional, M. Giuseppe Guzzetti, ont réaffirmé, lors d'une conférence de presse à l'usine Icmesa à Seveso, que la firme suisse Givaudan (groupe Hoffmann-La Roche) leur avait donné l'assurance écrite que l'opération et le dépôt des déchets dans un stock officiel de matières toxiques non nucléaires seraient effectués dans des conditions de complète sécurité.

Des déchets - 2 200 kg de résidus salins contaminés par environ 200 à 300 g de dioxine et entreposés depuis l'accident en juillet 1976 à l'intérieur du réacteur chimique de l'usine - avaient été placés en septembre dernier dans 41 fûts métalliques hermétiques et transportés le 10 à l'étranger par un camion de la société Givaudan.

Selon diverses sources officielles mais concordantes, les déchets seraient aujourd'hui entreposés en République Démocratique Allemande (RDA). Les autorités est-allemandes ont toutefois démenti.

2. ARTICLES DE PRESSE

1° Journaux reprenant les dépêches (titres)

15 octobre

1. L'Alsace : Seveso. Les déchets toxiques enterrés hors d'Italie.

16 octobre

1. Le Matin : Les déchets de Seveso enterrés.
2. Le Quotidien de Paris : Catastrophe de Seveso. Les Italiens se sont débarassés des déchets de dioxine.
3. France-Soir : Italie. La dioxine de Seveso "déménagée" en secret dans une mine d'Allemagne de l'Est.

2° Journaux plus typés

16 octobre

1. L'Humanité : comme toujours lorsqu'on se moque à ce point de l'opinion publique, les hypothèses vont bon train. Les uns ont vu le convoi franchir la frontière française à Menton vers une destination qui pourrait être la RFA ?

Les autres sont convaincus que quarante et un fûts de ces déchets ont été placés un par un dans un conteneur de plus grande taille, enrobés d'une couche d'argile entre les deux parois de manière à renforcer l'étanchéité, et transportés à bord d'un camion venu spécialement de Suisse.

D'autres, comme le journal de Milan Il Corriere della Sera, affirment que le camion, tel celui du "salaire de la peur", aurait déchargé son funeste fret en... République Démocratique Allemande. Qui récuse aussitôt cette information.

Une chose est certaine en tout cas : plus de deux tonnes de poison très toxiques se sont promenées en Europe sans que personne ne sache où et ne veuille nous dire vers quelle destination finale. Ce qui est "proprement" intolérable.

III - LES DECLARATIONS DE GIVAUDAN (19 OCTOBRE)

1. DEPECHE D'AGENCE

AFP, Geneve, 8 h. 52

La société Givaudan a assuré mardi n'avoir pas connaissance du lieu de destination finale des déchets contenant de la dioxine enlevés de la ville contaminée.

Selon un porte-parole de Givaudan, les déchets placés dans "42 fûts de sécurité à double paroi" ont quitté la Lombardie, mais ils n'ont été mis "ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer".

Givaudan, a encore ajouté le porte-parole, avait signé avec l'accord des autorités italiennes un contrat de transport des déchets avec une société qui est désormais "responsable non seulement de l'acheminement des déchets, mais de leur entreposage". Seule cette société, a déclaré le porte-parole, connaît le lieu de cet entreposage, qui s'est fait "conformément à toutes les dispositions légales de sécurité en vigueur dans le pays concerné".

Les déchets - 2 200 kg de résidus salins contaminés par 200 à 300 g de dioxine et entreposés depuis l'accident de juillet 1976 à l'intérieur du réacteur chimique de l'usine - seraient, depuis leur sortie d'Italie le 10 septembre, selon diverses sources officielles mais concordantes, entreposés en République Démocratique Allemande (RDA). Les autorités est-allemandes ont toutefois démenti. Le gouvernement italien a réaffirmé mardi ne pas connaître le pays de destination.

2. ARTICLES DE PRESSE : JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHE D'AGENCE

21 octobre

1. L'Alsace : Givaudan ne sait pas où sont les déchets.

IV - VERS UNE DYNAMIQUE DE TENSION-CONFUSION ? (20-23 OCTOBRE)

1. DEPECHEs D'AGENCES

1° Seveso : réserve et paroles (20 octobre)

AFP, Seveso, 17 h. 26

Une stricte réserve était observée mercredi en Italie sur le nom de la firme spécialisée qui a transporté à l'étranger, le 10 septembre dernier, les déchets contaminés de dioxine en provenance de Seveso.

Les responsables de la région lombarde et le porte-parole du Bureau spécial de l'administration pour Seveso, interrogés par l'AFP, ont affirmé ne pas connaître le nom de cette firme. Seule, ont-ils ajouté, la société suisse Givaudan, maison-mère de l'usine Icmesa où s'est produit en juillet 1976 l'accident, le sait.

Ils ont cependant ajouté que leur administration avait reçu de la société Givaudan l'assurance formelle, par écrit, que le transport serait effectué dans des conditions de sécurité maximum, et que les déchets sont entreposés dans un dépôt "officiel et contrôlé" de matières toxiques non-nucléaires. Ils ont affirmé néanmoins ne pas connaître la localisation de ce dépôt.

Mardi, la société Givaudan avait elle-même déclaré ignorer la destination finale des déchets, tout en précisant qu'ils ne se trouvaient "ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer".

2° Greenpeace dénonce la confusion sur les déchets de Seveso : inacceptable. Une piste française. (21 octobre)

ACP, Paris, 20 h. 39

"Confusion autour des déchets de Seveso", a indiqué jeudi un communiqué de l'association écologique Greenpeace.

"Le 1er octobre, Greenpeace annonçait que le gouvernement italien avait présenté à la réunion du comité scientifique de la Convention de Londres un projet d'immersion en Atlantique de 70 m³ de déchets contaminés par la catastrophe de Seveso."

"Ces déchets contiennent environ un kilo de dioxine, l'une des substances les plus dangereuses qui soient. L'Italie n'a signé aucune des conventions qui régissent les immersions en Atlantique et n'est ainsi pas tenue d'informer les instances internationales, bien que la dioxine se trouve sur les listes noires de toutes les conventions maritimes."

"Deux semaines plus tard, le gouvernement italien vient d'annoncer que 2 200 kg de déchets provenant de l'usine Icmesa à Seveso auraient été

transportés par camion et enterrés à l'étranger. L'Italie entend ainsi démentir les "accusations" de Greenpeace. Or Greenpeace n'est pas parvenu à savoir s'il s'agit des mêmes déchets, malgré des demandes répétées auprès des autorités italiennes.

"Le camion transportant les déchets aurait passé la frontière française le 10 septembre à Menton et aucune indication n'a pu être fournie quant à l'éventuelle sortie du territoire français, et l'on peut se demander si les déchets n'ont pas été enterrés en France ou s'ils ont seulement transité sur notre territoire pour être enterrés ailleurs."

"La confusion qui entoure les déchets de Seveso est inacceptable", a affirmé un porte-parole de Greenpeace, "en annonçant l'évacuation des déchets du territoire lombardien et leur stockage à terre à l'étranger, le gouvernement italien tente de confondre l'opinion internationale et lui faire oublier son projet d'immersion."

Greenpeace réclame que le gouvernement italien clarifie immédiatement cette affaire.

3° A Paris, questions au gouvernement (21 octobre)

AFP, Paris

M. Georges Mesmin, député de Paris, a attiré jeudi l'attention du ministre de l'Environnement sur l'arrivée en France "d'un convoi de plus de deux tonnes de déchets chimiques contaminés en provenance de Seveso en Italie".

M. Mesmin demande qu'elle est la "destination de ce convoi" et "quelles mesures ont été prises pour prévenir tout accident".

Il rappelle qu'en 1976 la catastrophe écologique avait été provoquée à Seveso par 100 g de dioxine, et que le convoi arrivé en France en contiendrait un kilo.

4° Une piste ouest-allemande (23 octobre)

AFP, Rome, 17 h. 43, 17 h. 44

Les déchets contaminés à la dioxine évacués de l'usine Icmesa de Seveso en septembre dernier auraient été transportés en RFA affirme l'hebdomadaire à grand tirage italien Oggi.

"Les 41 fûts contenant les 2 200 kg de déchets pollués à la dioxine se trouveraient dans la mine abandonnée de Herfa-Neurode, près de Kassel", affirme l'hebdomadaire, sans citer ses sources, dans un article qui paraîtra lundi.

L'hebdomadaire affirme que l'opération de transfert des déchets avait déjà été étudiée en 1978 par le Bureau spécial de la région lombarde pour l'administration de Seveso, puis repoussée à la suite de polémiques. "Aujourd'hui, la société Givaudan semble l'avoir réalisée, même si ses porte-parole démentent pour des raisons évidentes", écrit l'hebdomadaire. Oggi précise que

la mine abandonnée de Kassel abrite déjà 150 tonnes de déchets pollués à l'arsenic.

Le mystère le plus complet, rappelle-t-on, règne autour de la destination finale des déchets toxiques de l'usine Icmesa de Seveso. Les autorités compétentes italiennes ont toujours affirmé ne pas connaître le nom de la firme spécialisée qui a opéré le transport des déchets, non plus que leur destination finale. De son côté, la firme Givaudan, propriétaire de l'usine où s'est produit l'accident en juillet 1976, a également déclaré ignorer où avaient été transportés les déchets, précisant cependant qu'ils ne se trouvaient "ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer".

Le nuage de dioxine avait contaminé une zone d'environ 1 400 hectares comprenant une dizaine de villages. Plusieurs dizaines d'habitants avaient été intoxiqués, tandis que des enfants avaient subi de graves altérations de la peau. Cinq dirigeants et cadres de la société doivent prochainement comparaître en justice.

2. ARTICLES DE PRESSE

1° Journaux reprenant les dépêches d'agence

22 octobre

1. Le Provençal : Menton. Des déchets de Seveso auraient passé la frontière.
2. L'Ardennais : Seveso. 2 tonnes de déchets "égarés". Ils seraient peut-être enterrés en France.
3. Le Journal (Lyon) : Dioxine. La confusion.
4. L'Alsace : Seveso. Un convoi en France

23 octobre

1. Ouest-France : Seveso. Les déchets en France.

2° Journaux plus typés

26 octobre

1. Le Quotidien du Médecin :
Où sont passés les déchets ? Le Quotidien les a suivis à la trace.

Retrouver les déchets de Seveso ressemble à un véritable jeu de piste. La rumeur selon laquelle ils auraient été transportés en Allemagne de l'Est fait aujourd'hui place à une autre hypothèse : en fait, il y aurait deux sortes de déchets. Les premiers - contenant 200 à 300 grammes de dioxine - seraient stockés en RFA. Mais il existerait un second contingent de déchets, bien plus toxiques - 1 kilo de dioxine - dont la société italienne qui en a la charge ne sait que faire.

En dépit des silences et la confusion des informations recueillies, il semble finalement, comme le fait justement remarquer l'association écologiste, que l'on soit en présence de deux affaires différentes.

D'une part, le stockage de 2 200 kg de déchets salins contenant 200 à 300 grammes de dioxine, qui est désormais assuré "quelque part". D'après la dernière édition de l'hebdomadaire italien à grand tirage Oggi, ce serait en RFA, dans la mine abandonnée de Herfa-Neurode, près de Kassel.

D'autre part, un projet est à l'étude, pour le stockage d'un autre contingent de déchets, les 70 m³ qui contiendraient différents types de matériels et un kilo de dioxine, encore à la charge de la société Icmesa.

La société Hoffmann-La Roche a en effet éludé la question de la coïncidence ou non des deux types de déchets évoqués. Quant à l'interlocuteur du Quotidien de la société Givaudan, il s'est qualifié lui-même d'incompétent pour répondre à une telle question.